

REPONSE DE JEAN ZUCCARELLI
CONSEILLER EXECUTIF

A LA QUESTION ORALE POSEE PAR M. JEAN-JACQUES PANUNZI
GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »

OBJET : Création d'une Ecole de la 2^e chance en Corse du Sud.

Monsieur le Président,

La situation des jeunes reste préoccupante en Corse et il convient de mobiliser tous les dispositifs opérationnels pour faciliter leur insertion sociale et professionnels notamment pour ceux dont le parcours serait plus difficile.

Les Ecoles de la 2^e chance font partie de l'arsenal disponible pour tenter d'apporter une réponse à cette problématique.

Ces écoles s'adressent à des jeunes de moins de 26 ans dépourvus de qualification et de diplômes en leur faisant bénéficier de parcours individualisés.

(1) Votre question pose le développement de ce type de structure qui, il faut le reconnaître, doit beaucoup aux très bons résultats obtenus par celle mise en place sur Bastia.

Car, ainsi que vous le soulignez, la création de l'Ecole de la 2^{ème} chance de Bastia est avant tout, et j'insiste sur ce point, le fruit d'une volonté politique forte de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de son Président qui ont fait un choix courageux à une époque où ce type d'initiative, ne paraissait pas un sujet d'actualité.

Il a fallu cinq années 'un travail opiniâtre pour que naisse cette école dans un environnement difficile puisqu'il faut le confesser l'ancienne majorité régionale ne paraissait pas trop favorable à cette idée.

Ceci, pour vous indiquer qu'une Ecole de la 2^{ème} chance résulte d'un parcours complexe et je crois pouvoir dire que Bastia peut être fière d'avoir réussi cette création saluée encore le 10 juillet dernier par les représentants de la Commission européenne en présence du Préfet de Corse.

(2) Je souhaite ensuite vous indiquer que la situation des jeunes trop éloigné du chemin de l'emploi et de toute qualification est une préoccupation majeure du Conseil Exécutif.

Il importe donc que nous puissions apporter une réponse construite, satisfaisante, et efficace aux jeunes du secteur d'Ajaccio comme nous avons su le faire sur Bastia.

(3) Ceci étant dit, la solution que vous envisagez doit être analysée au regard des principes édictés par la Charte du Réseau et des possibilités de mobilisation de ressources financières importantes et pérennes.

(4) Je crois que nous pouvons dire que grâce à l'initiative bastiaise le concept a démontré sa pertinence et il me paraît raisonnable et parfaitement légitime qu'il puisse être dupliqué sur le territoire ajaccien. Mais un certain nombre de principes devront être respectés au premier rang desquels, je vous le rappelle :

- Le choix de la structure porteuse qui doit être une collectivité et il faudra examiner la situation du portage par un syndicat mixte
- L'autonomie dont doit bénéficier la structure de portage de l'école
- L'assurance de financements suffisants et surtout pérennes

(5) A l'évidence votre question pose également la problématique de la dimension de l'Ecole de la 2^{ème} chance et notamment de son éventuelle régionalisation.

Nous devons garder pour objectif la nécessaire mise en cohérence de l'action de deux écoles de ce type sur notre territoire mais aussi la réduction des coûts dont certains pourraient être mutualisés.

C'est la raison pour laquelle à la création d'une Ecole de la 2^{ème} chance sur Ajaccio pourrait faire écho la création d'un dispositif de pilotage de dimension régional qui jouerait en quelque sorte le rôle de Conseil de Surveillance de l'action de ces outils.

(6) Enfin je me permets d'ajouter que nous devons aussi avoir collectivement un regard particulier sur le financement d'un dispositif qui a démontré son efficacité mais qui reste coûteux parce qu'il mobilise beaucoup de temps pour accompagner ces jeunes vers un nouveau chemin.

C'est pourquoi nous devons impérativement évaluer le coût que peut engendrer deux structures de ce type notamment dans la perspective de la construction du futur POE F.S.E. 2014 – 2020 car il faut bien le dire sans financement communautaire assuré il serait illusoire de se lancer dans une telle initiative.

(7) Je vous propose donc la constitution rapide d'un groupe de travail sous l'égide de la C.T.C. en lien avec le réseau des Ecoles de la 2^{ème} chance, avec celle de Bastia qui pourrait faire profiter de l'expérience acquise mais également des autres partenaires et je pense notamment à l'Etat pour définir un plan d'action et arrêter un calendrier de mise en œuvre cohérent et réaliste.

Car vous l'aurez bien compris au regard des contraintes que je viens de vous exposer il ne me semble pas sage d'envisager l'ouverture d'une telle structure dans des délais aussi brefs, mais sachez que nous partageons cette volonté d'élargir le périmètre territorial de ce dispositif et je ne doute pas un instant que nous saurons construire une solution qui réponde au légitime besoin dont vous vous faites l'écho et qui je sais anime votre engagement.

Je vous remercie.